



Bastides en Haut Agenais Périgord  
Communauté de communes

1, Rue des Cannelles – 47150 MONFLANQUIN  
☎ 05.53.49.55.80 / 📠 05.53.49.55.81

## ALSH DE MONFLANQUIN / LA SAUVETAT SUR LEDE / PAULHIAC

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1- Présentation

L'Accueil de Loisirs de Monflanquin ainsi que les annexes de Paulhiac et de La Sauvetat sur Lède sont gérés par la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord. Ils sont sous la responsabilité des directeurs ; ces derniers sont responsables de l'animation, de la discipline et de la sécurité. Ils ont donc tout pouvoir d'intervenir dans ces domaines sous la tutelle de la Présidente.

Ces ALSH sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ainsi un numéro d'habilitation (agrément) est attribué pour chaque période d'ouverture.

Ce service poursuit trois grands objectifs :

- favoriser l'ouverture d'esprits des enfants, les aider à être acteurs, à s'épanouir, à devenir citoyens et responsables,
- favoriser les échanges avec les parents, prendre en compte le temps libre des enfants et le temps de travail de certains parents,
- travailler en partenariat avec les acteurs locaux qui ont pour préoccupation l'enfant et son éducation.

### 2- Fonctionnement Accueil de Loisirs

#### **A) Modalités Accueil de Loisirs**

Les ALSH fonctionnent les mercredis à partir de midi jusqu'à 18h30.

L'ALSH de Monflanquin est également ouvert durant les vacances scolaires (consulter pour chaque période les dépliants d'information mis à disposition des familles) de 7 h 30 à 18 h 30.

#### **Conditions de participation :**

Avoir son dossier d'inscription rempli et dûment signé.

#### **Les pièces à fournir sont :**

- une fiche sanitaire complétée et signée,
- une fiche d'inscription recto/verso dûment remplie et signée,
- une attestation de couverture sociale où figure le nom de l'enfant,
- une attestation de responsabilité civile de l'enfant,
- une photocopie du carnet de vaccinations,
- pour ceux qui en bénéficient : les bons MSA ou l'attestation de coefficient CAF.

Le dossier reste valable un an à compter de la date d'inscription à condition que tout changement (santé, adresse, activité professionnelle...) soit signalé au responsable du centre.

#### **B) Horaires Accueil de Loisirs**

**Mercredis et vacances scolaires :** L'ALSH décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant l'horaire d'ouverture et après la fermeture. Il y a possibilité de rester la demi-journée et de prendre le repas. Un accueil à la demi-journée est aussi possible, dans ce cas nous demandons aux responsables de l'enfant de venir entre 13 h 30 et 14 h 00.

Lorsque des camps sont organisés, l'ALSH reste ouvert à tous.

Il sera demandé aux parents de signer une décharge de responsabilité (indispensable) si leur(s) enfant(s) est (sont) confié(s) à une tierce personne à la sortie du centre.

Si le comportement de certains enfants devient dangereux tant sur le plan physique que moral et entrave le bon déroulement des activités, le responsable du Centre se réserve le droit d'exclure l'enfant.

### C) Tarifs Accueil de Loisirs :

| Quotient familial | Mercredi | Vacances |
|-------------------|----------|----------|
| 0 à 350           | 3.50     | 4        |
| 351 à 695         | 4        | 5        |
| 696 à 800         | 6        | 7        |
| 801 à 1200        | 6.50     | 7.50     |
| 1201 à 1500       | 7        | 8        |
| 1501 à 1800       | 7.50     | 8.50     |
| 1801 et +         | 8        | 10.50    |

La Communauté de Communes se réserve le droit d'augmenter ces tarifs au cours de l'année.

#### Modalités de paiement

Pour les journées de présence, une facture vous sera délivrée tous les mois. La facture est payable le dernier jour ouvrable du mois.

Si le règlement s'effectue par chèque, mettre à l'ordre du Trésor Public, et, remettre le paiement au responsable du Centre.

Pour les familles qui bénéficient des aides CAF ou MSA, n'oubliez pas de fournir les justificatifs, sinon vous serez facturés sur la base du prix journée normal.

Des attestations de présence, complétées par le responsable du centre de loisirs, pourront être dispensées auprès des différents organismes pour bénéficier d'éventuelles remises.

La direction se réserve le droit de refuser les enfants en cas de non paiement.

### D) Journée type au centre de loisirs

- 7 h 30 à 9 h 30 : temps d'accueil
- 9h30 à 10h : collation
- 10 h à 12 h 00 : activité par groupe d'âge
- 12 h 00 à 14 h : moment du repas et temps libre
- 14 h à 16 h00 : temps calme pour les petits et activité par groupe d'âge
- 16 h 00 à 16 h 30 : goûter
- 16 h 30 à 17 h 30 : activité par groupe d'âge
- 17 h 30 à 18 h 30 : temps d'accueil

## 3- Fonctionnement Général de l'Accueil de Loisirs

### A) Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnel qualifié BAFA (au moins 75 %) renforcée par des intervenants diplômés pour la pratique d'activités particulières.

Le personnel pédagogique du centre s'engage à respecter les objectifs pédagogiques définis au préalable dans le projet pédagogique.

### B) Sécurité – Hygiène

Le médecin du centre ou celui de la famille sera amené à intervenir dans tout problème de santé, dans toute urgence.

En cas de problème, le personnel du centre, non autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents puis le médecin (ou l'inverse suivant l'urgence).

A cet effet, ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier de l'enfant) l'autorisation médicale. Veiller par ailleurs à la mise à jour des vaccins.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène (traitement des poux non effectué par ex...).

Toute maladie de l'enfant devra être signalée pour éviter les risques de contagion.

Dans le cadre des activités ou en cas de problème particulier, le responsable du centre ou l'adjoint se réservent le droit de transporter les enfants dans leur véhicule personnel, dans le respect du code des assurances.

### C) Trousseau

En cas d'accident pipi, il nous est nécessaire de pouvoir changer l'enfant, merci de prévoir un change complet (t-shirt, pull, slip ou culotte, pantalon, chaussettes). ~~Pensez à ramener les affaires que nous vous prêtons.~~

S'informer des jours piscines (pour le centre de Loisirs) pour prévoir serviette et maillot. Un enfant sans maillot (*slip de bain et non caleçon*) ne pourra pas se baigner en culotte ou slip pour des raisons d'hygiène.

Il est conseillé d'habiller vos enfants avec des vêtements ne craignant pas d'être salis.

## ***D) Sorties - Activités***

Les activités manuelles, jeux sportifs divers, jeux d'éveil, de plein air, sensoriels, chants, visites, expositions... constituent l'essentiel de l'animation pour les moins de 6 ans.

Pour les plus de 6 ans : jeux sportifs et tournois, jeux collectifs, orientation, jeux de raquettes, sports d'opposition, arts plastiques, théâtre, musique, inter-centre, mini camps...

Afin de profiter des différentes sorties et activités particulières, inscrire nécessairement votre ou vos enfants à l'avance au centre, le nombre de places étant limité à la fois dans le bus et sur les lieux d'animation.

Les non – inscrits ne pourront pas bénéficier de ces animations particulières.

Lors des sorties pour éviter de pénaliser le groupe nous demandons aux parents :

- d'être ponctuel (veiller aux horaires de départ de bus).
- Avertir rapidement le responsable du centre en cas de désistement.
- Respecter les différentes recommandations.

Les personnes inscrites et qui se désistent sans prévenir ne pourront être remboursées.

## ***E) Divers***

Suivant les périodes de l'année prévoir casquettes ou chapeau et crème solaire, ou vêtement de pluie et chaussons.

Objets divers : tout objet (DS, console, bijoux, CD, livres, jouets et jeux) personnels n'ont pas à être amenés sur le centre. Si vos enfants insistent pour amener quelque chose préférez des jeux traditionnels tels que corde à sauter, élastique, osselet... (Seuls jeux extérieur au centre tolérés). Dans tous les cas l'équipe pédagogique ne pourra être tenue pour responsable de la détérioration ou de la perte de jouets personnels.

Photos : les enfants sont régulièrement pris en photo dans le cadre d'activité et de projet, les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement exposées (sans but lucratif).

La signature de la fiche d'inscription compte pour acceptation de ce règlement. Merci de votre compréhension.

***Date :***

***Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »).***